

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** beko Maler-Acryl Turbo
- **Code du produit:** 230 300 010
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Agent d'étanchéité  
Chimie de construction
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
beko Group AG  
Agathafeld 22, CH-9512 Rossrüti  
Tel. +49 (0) 9091 90898-0, Fax +49 (0) 9091 90898-29
- **Service chargé des renseignements:** swiss@beko-group.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse, Kurzwahl: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**  
Tenir hors de portée des enfants.  
EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
Contient des produits biocides: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

CH/FR

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Préparations

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 450 mg/kg LC50/4h inhalatoire: 0,21 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,036 %	<0,036%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2- méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<0,0015%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

• **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (désintoxication, maintien des fonctions vitales).

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée

Poudre d'extinction

Mousse

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

**Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo**

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Protéger contre le gel.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,2 e mg/m <sup>3</sup> S SSc;
--------------	--

- **Informations relatives à la réglementation** VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

**Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo**

(suite de la page 3)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Gants de polyéthylène.

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,02$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**

Selon EN 166.



Lunettes de protection

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales:**

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| · <b>État physique:</b>   | Liquide                   |
| · <b>Couleur:</b>   | Selon désignation produit |
| · <b>Odeur:</b>   | Caractéristique           |
| · <b>Seuil olfactif:</b>  | Non déterminé             |
| · <b>Point de fusion/point de congélation:</b>  | Non déterminé             |
| · <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b> | Non déterminé             |
| · <b>Inflammabilité:</b>  | Non applicable.           |
| · <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>                                 |                           |
| · <b>Inférieure:</b>  | Non déterminé             |
| · <b>Supérieure:</b>  | Non déterminé             |

(suite page 5)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

**Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo**

(suite de la page 4)

· <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Non spécifié
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
· <b>pH:</b>	Non déterminé.
	Non applicable.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé
· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau:</b>	Soluble
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité:</b>	Non déterminé
· <b>Densité relative:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé
· <b>Densité de vapeur relative:</b>	néant
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Non spécifié.
· <b>9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Pâteuse
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

CH/FR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation spécifiées.

#### 10.3 Décomposition thermique/conditions à éviter:

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage produit stable.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

#### 10.4 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.5 Conditions à éviter

Manipuler à l'abri de la chaleur, de toute source d'inflammation, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

#### 10.6 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.7 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

• **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

<b>CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>		
Oral	LD50	450 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4h	0,21 mg/l (ATE)
<b>CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)</b>		
Oral	LD50	49-75 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	141 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	0,33 mg/l (rat)

#### • Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### • Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### • Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

CH/FR

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

**Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
En général non polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Éliminer conformément aux réglementations locales  
Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.  
Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.

- **Catalogue européen des déchets**

15 01 02	emballages en matières plastiques
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
Il doit être traité de la même manière que les résidus de produits.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                 |
|--|-----------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | Non applicable  |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | Non applicable  |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                 |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>                              |                 |
| · <b>Classe</b>  | Non applicable  |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           |                 |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | Non applicable  |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | Non applicable. |

(suite page 8)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

**Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo**

(suite de la page 7)

- |  |                 |
|--|-----------------|
| <b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Non applicable. |
| <b>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Non applicable. |
| <b>· "Règlement type" de l'ONU:</b>  | Non applicable  |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Régulation 1907/2006/CE, REACH

Régulation 1272/2008/CE, CLP

Régulation 2020/878/UE

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

**· Directive 2012/18/UE**

**· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

CAS: 7631-99-4 | nitrate de sodium, d'une teneur en azote, à l'état sec, supérieure à 16,3 pour cent

**· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**· RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Aucun des composants n'est compris.

**· Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

**· Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

**· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

**· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants sont répertoriés.

**· VOCV (CH) 0,00 %**

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 13.11.2024

**Nom du produit: beko Maler-Acryl Turbo**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)  
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2  
 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

CH/FR